



**Jour
J-152**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES
**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

02/08/2019

SECTEUR DES HYDROCARBURES

P2

Voici le potentiel pétrolier et gazier de la Côte d'Ivoire

Zone industrielle d'Akoupé-Zeudji (Pk 24)

P5

L'aménagement de 127 ha supplémentaires entamé

Recomposition de la Cei

P 8

Les sénateurs adoptent le projet de loi en commission

ENRÔLEMENT À LA COUVERTURE MALADIE
UNIVERSELLE

P11

**Ce que gagnent les fonctionnaires
et agents de l'Etat**

Après le 8^e Tac et l'investiture du Président mauritanien

P 8

Le Président Ouattara a regagné Abidjan

Promotion de l'emploi des jeunes

141 milliards de F Cfa pour insérer 500 000 demandeurs

Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, a lancé, hier à Bingerville, le processus d'installation de guichets emploi dans toutes les communes de Côte d'Ivoire.

Le Guichet emploi de Bingerville, le premier d'une série de 201 à ouvrir dans toutes les communes de Côte d'Ivoire, a été inauguré hier par le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly. Il a indiqué que le lancement de la nouvelle plateforme de recensement et d'inscription des demandeurs d'emploi verra, dans sa première phase, l'ouverture simultanée de 45 guichets emploi dans les 13 communes du District d'Abidjan, dans le district de Yamoussoukro et dans les 31 chefs-lieux de région. La seconde et dernière étape consistera à ouvrir, jusqu'à fin septembre 2019, 156 guichets dans toutes les autres communes du pays, qui seront logés dans les mairies. « Notre objectif est de faire bénéficier à près de 500 000 jeunes des opportunités de stage, d'emploi, de financement de projet et de formations qualifiantes sur tout le territoire national à travers le dispositif d'insertion de l'Agence emploi jeunes (Aej). Et ce, pour un montant de plus de 141 milliards de F Cfa », a révélé le chef du gouvernement. L'atteinte de cet objectif commande, selon lui, de renfor-



Le Premier ministre a visité les installations du guichet emploi de Bingerville. (PHOTO : JOSÉPHINE KOUADIO).

cer la proximité et la capacité d'action de l'Aej pour permettre une prise en charge plus

efficace des jeunes demandeurs d'emploi dans les villes et communes. « La création

des guichets emploi, que les membres du gouvernement lanceront à la suite de cette

cérémonie de Bingerville, répond à ce souci », a justifié Gon Coulibaly. Avant d'ajou-

ter que le projet, qui privilégie une approche participative, ambitionne de rapprocher les centres d'accueil des jeunes et de réduire au mieux la barrière de la distance et de l'éloignement. Pour Mamadou Touré, ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes, les guichets emplois offrent un meilleur accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle. Le dispositif, a-t-il relevé, permettra de booster l'axe 4 du Programme social du gouvernement (Ps-Gouv 2019-2020), portant sur l'insertion et l'autonomisation des jeunes. Le porteur de la politique nationale de l'emploi des jeunes a fait savoir qu'à ce jour, 342 560 opportunités ont déjà été collectées auprès des structures nationales et internationales partenaires. Le guichet emploi a pour missions d'accueillir les demandeurs d'emploi, de les orienter selon leur besoin et profil, de les aider à s'inscrire en ligne sur le site de l'Aej : www.emploiyounges.ci, et de sensibiliser aux techniques de recherche d'emploi et d'auto-emploi ■

GERMAIN GABO

Sécurisation du foncier rural

Un mécanisme de gestion des plaintes en élaboration

Un nombre des objectifs que la direction générale de l'Agence foncière rurale (Afor) a assignés au cabinet Insoquo dans le cadre de l'étude d'impact social du *Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale (Pamofor)*, figure en bonne place un mécanisme de gestion des plaintes. À l'ouverture de l'atelier national de restitution de cette étude, le 1^{er} août 2019, le nouveau dispositif a été présenté comme l'outil devant répondre au mieux aux spécificités de la sécurisation du foncier rural.

Concernant son fonctionnement, le Dr George Kouamé, un des responsables du cabinet Insoquo qui a présenté les résultats de l'étude, a fait savoir que le dispositif est un organe hybride. Il sera comme une structure de coordination. Dans la mesure où il prendra en compte les mécanismes (coutumier et administratif) qui existent déjà en matière de règlement des litiges.



L'atelier national a été présidé par le directeur général adjoint de l'Afor, David Loué (3e à partir de la gauche). (PHOTO : DR)

Organe de contentieux et de conciliation, le nouveau mécanisme aura pour base d'intervention, les conventions qui lient les différentes parties. Il sera placé sous la responsabilité du département Sauvegarde de l'Afor. Il y aura, au siège, un officier de gestion des plaintes. C'est lui qui sera la cheville ouvrière de la gestion des litiges.

L'organisation prévoit qu'il y ait au niveau régional, des agents de sites ayant en charge la gestion des plaintes. Ils interviendront avec l'obligation de rendre compte à l'officier de gestion des conflits. Les plaintes considérées complexes seront traitées par le Comité de pilotage du projet. En fait, il est prévu un comité de pilotage du projet qui se

chargera d'arbitrer les plaintes jugées complexes ou spécifiques avant de les envoyer à d'autres instances. L'étude indique que le mécanisme interviendra de manière autonome pour certains types de plaintes. Notamment, celles qui touchent directement aux interventions de l'Afor. Il agira surtout sur saine des parties et si elles s'engagent à respec-

ter sa décision. Mais, il aura la latitude d'orienter les plaintes vers d'autres structures selon la spécificité du litige, précise, le Dr Kouamé.

De plus, le futur outil de gestion des plaintes « pourra solliciter les concours des autres mécanismes, à l'exclusion de la Justice. Il pourra s'approprier les solutions dégagées par d'autres instances ou s'en inspirer », note l'expert. Mais, il sera possible, tout de même, d'envoyer à la Justice, « les plaintes jugées graves ou complexes ». Le mécanisme de gestion des plaintes n'est qu'une des composantes de l'étude qui ont été soumises, hier, à l'analyse des participants à l'atelier.

On retient aussi de l'enquête de terrain menée par le cabinet, qu'un certain nombre de préoccupations sont récurrentes dans les six régions concernées par l'enquête. Entre autres enjeux relevés, il y a l'orpillage particulièrement aigu dans le Sud-Cômoé et l'Indénie-Djuablin, les ques-

tions de la gestion des forêts déclassées et des limites du Grand Abidjan dans l'Agneby-Tiassa et la Mé et la transhumance du bétail qui préoccupe la région du Bafing.

La mise en œuvre du *Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale de la Côte d'Ivoire* a démarré, le 17 juillet 2018.

À l'ouverture de l'atelier national, le directeur général adjoint d'Afor, David Loué, a expliqué que c'est pour garantir l'efficacité du projet que l'Agence, qui en est le maître d'ouvrage délégué, a décidé d'associer tous les partenaires à l'étude. D'où les nombreux échanges qui ont été organisés sur le terrain pendant des mois dans les six régions concernées. À savoir, l'Agneby-Tiassa, la Mé, l'Indénie-Djuablin, le Bafing, le N'Zi et le Sud-Cômoé.

Plusieurs administrations et des représentants ont pris part à l'atelier qui a été présidé par le directeur général adjoint de l'Agence ■

ALAKAGNI HALA

Renforcement du personnel

Plus de 6 000 candidats à l'assaut des métiers d'auxiliaires de santé

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a procédé, hier, au lancement du premier concours de recrutement des auxiliaires de santé.

En application des dispositions du décret numéro 2016-1141 du 21 décembre 2016, instituant et organisant les emplois d'auxiliaires de santé, le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a organisé au titre de l'année 2019, le premier concours de recrutement. Le ministre de la Santé, le Dr Aka Aouélé, a donc procédé au lancement officiel, hier, à l'Institut national de formation des agents de santé (Infas) au Chu de Treichville. Ils sont 6775 candidats pour 700 places dans les filières de l'hygiène et l'assainissement, préparateurs et gestionnaires en pharmacie, biologie médicale, imagerie médicale, soins infirmiers, soins obstétricaux. Recrutés avec le niveau Bepc et Cap sanitaires, ces collaborateurs directs de l'infirmier, de la sage-femme et du technicien supérieur de la santé, pourront, selon le profil de carrière que leur confère le décret, passer



Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique s'est assuré du bon déroulement du concours.

des concours professionnels pour accéder aux fonctions d'infirmier, sage-femme ou encore technicien supérieur de santé et même inspecteurs de soins. Désormais donc, cette

fonction qui autrefois était désignée par l'appellation aide-soignant est régie par des textes légaux. Les admis aux différents concours seront formés pendant trois ans à l'Infas

avant d'être mis sur le terrain. Contrairement à l'ancienne méthode où ces derniers étaient recrutés par concours professionnels sans une véritable certitude de leur formation.

C'est pour cela que le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Aka Aouélé, dit avoir effectué le déplacement de l'Infas pour apporter son soutien et celui du gouvernement aux postulants « à ce nouvel emploi très important dans le domaine de la santé », fait remarquer le ministre. Qui salue le relèvement du niveau de cette catégorie d'employés dans le secteur sanitaire. Pour le ministre, les auxiliaires de santé étant la porte d'entrée des malades, il était important

d'insister sur leur bonne formation. Surtout dans un environnement où le gouvernement, dans le cadre de son programme social, fait de grands investissements dans les infrastructures sanitaires. « Quelles que soient les infrastructures qui seront mises en place, si le personnel n'est pas au rendez-vous, ces infrastructures ne serviront à rien », indique le ministre Aka Aouélé ■

MARC YEVOU

Justice

La cour d'appel de commerce d'Abidjan fait son bilan



Plusieurs invités ont assisté à la cérémonie d'ouverture du séminaire.

Le premier président de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan, docteur Komoin François, a initié hier, au Palm-club, un séminaire bilan des activités de l'année judiciaire 2018-2019 de la juridiction qu'il dirige. Et ce, pour relever les dysfonctionnements et « proposer des solutions pour une meilleure prise en charge des litiges commerciaux ». À en croire le premier président, la cour d'appel de commerce a été saisie de 800 dossiers de plaideurs non satisfaits des décisions rendues par le tribunal du commerce. 700 arrêts ont été rendus. Le reste est en cours de traitement pour la prochaine rentrée judiciaire. Le docteur Komoin se dit satisfait du travail abattu par la cour d'appel de commerce d'Abidjan, parce que ses collaborateurs et lui ont pu rendre les différents arrêts dans le délai. C'est-à-dire trois mois, à compter de la date où le dossier est appelé par la cour. Ce satisfecit est partagé par le magistrat

Kouassi Bernard, directeur de cabinet, qui représentait le Garde des sceaux, ministre de la Justice. Il a solennellement félicité la cour d'appel de commerce pour le travail abattu, dans des conditions souvent difficiles à cause « de la pénurie de magistrat qui impose un important volume de travail aux juges des différentes juridictions », a-t-il souligné. Avant de promettre de traduire ce besoin aux décideurs. Répondant à une préoccupation du docteur Komoin relative à la non-application du décret instituant les primes au personnel de la cour d'appel de commerce, qui selon lui, pourrait être source de démotivation de ces derniers, le directeur de cabinet s'est voulu rassurant. Kouassi Bernard a indiqué que les actes de ce décret ont été préparés et suivent le circuit normal et que le retard s'inscrirait dans le lot des problèmes généraux à résoudre par le gouvernement ■

M. YEVOU

Mise en œuvre de la Cmu / Mesmin Komoé, Pca de la Mugefci : « Il n'y aura pas d'incidence sur le salaire du fonctionnaire »

Du fait du mécanisme de prise en charge de la période de carence ainsi que du paiement des 50% de nos cotisations par l'Etat, le fonctionnaire ne sentira pas sur son salaire une quelconque variation liée à la Cmu. C'est l'assurance donnée hier par le président du Conseil d'administration de la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'Etat (Mugefci), Mesmin Komoé, au cours d'une rencontre d'information à l'attention des fonctionnaires et agents de l'Etat. C'était au siège de la Mutuelle au Plateau. Initiée par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), maître d'œuvre de ce projet phare de la politique sociale en Côte d'Ivoire, cette rencontre a réuni autour du Pca de la Mugefci et du directeur général de la Cnam Bamba Karim, leurs principaux collaborateurs.

« C'est la même cotisation Mugefci habituelle du fonctionnaire, augmentée de la contribution que l'Etat nous apporte qui va permettre de mettre en œuvre la Couverture maladie universelle », a précisé Mesmin Komoé. Les cotisations sont effectives depuis le mois de juillet, a indiqué le Président du Conseil d'administration de la Mugefci, et les prestations commencent



À gauche, Mesmin Komoé, Pca de la Mugefci, et Bamba Karim, Dg de la Cnam. (PHOTO : D.R.)

ront le 1^{er} octobre prochain. Dans la perspective du démarrage de ces prestations, il appelle tous les agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (en activité ou à la retraite) qui ne l'auront pas encore fait, à se faire enrôler à l'effet de disposer des documents qui feront droit. Pour avoir accès de façon effective à la Couverture maladie universelle, il faut, en effet, être en possession des différents documents de prestation. Pour faciliter l'opération, la Mugefci, a annoncé Mesmin Komoé, met à disposition l'ensemble de ses délégations régionales, son siège, son service médical des fonctionnaires. Des dispositifs d'enrôlement seront ins-

taillés, de façon permanente, à ces différents endroits pour permettre aux retardataires de se faire enrôler et constater, à compter du 1^{er} octobre l'effectivité des prestations Cmu et régime complémentaire de la Mugefci. La prise en charge par l'Etat de la part patronale des cotisations des fonctionnaires et agents de l'Etat est le fruit de la « convergence de nos actions », s'est félicité le directeur général de Cnam, Bamba Karim, saluant les réflexions menées continuellement par les deux institutions afin de faire du bénéfice de l'offre de soins de la Cmu une réalité. En plus des prestations habi-

tuelles qui leur sont servies, les adhérents de la Mugefci et leurs ayants droit bénéficieront d'autres prestations dans le cadre de la Cmu, annonçait-il, à savoir les consultations effectuées par les médecins, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers et les sages-femmes, les examens de laboratoire, les actes de chirurgie, les soins bucco-dentaires et les hospitalisations.

« Ces prestations supplémentaires leur seront dues sans qu'aucune cotisation additionnelle ne soit prélevée », a souligné Bamba Karim ■

ELVIS KODJO

Gouvernance forestière

La Côte d'Ivoire conclut un accord avec le Costa Rica

Le ministre des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi, conduit depuis le 26 juillet une mission d'échange et de partage d'expériences à San-José, la capitale costaricaine.

Les autorités de Côte d'Ivoire sont résolument engagées à sauver ce qui reste encore de la forêt ivoirienne. Et la collaboration avec les pays jouissant

d'une bonne expérience en matière de reconstitution du couvert forestier est un axe majeur de la stratégie du Gouvernement. C'est tout le sens que le ministre des Eaux et Forêts donne à la mission d'échange et de partage

d'expériences qu'il effectue depuis le 26 juillet, à San-José au Costa Rica. Mission au cours de laquelle le ministre des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi et son homologue costaricain Carlos Manuel Rodriguez

(ministre de l'Environnement et de l'Energie du Costa Rica) ont signé, le 31 juillet, une lettre d'intention. Qui engage la Côte d'Ivoire et le Costa Rica dans un partenariat visant la préservation et le développement des fo-



Alain-Richard Donwahi et son homologue costaricain ont acté la volonté commune des deux pays de travailler ensemble.

Prix d'excellence 2018

Les 2^e et 3^e du secteur des mines distingués

Longtemps attendue, la cérémonie de distinction de la Société Agbaou gold operations SA et la Société des mines d'Ity SA, classées respectivement 2^e et 3^e au prix national d'excellence dans le secteur des mines a finalement eu lieu hier, au cabinet du ministre des Mines et de la Géologie, Jean-Claude Kouassi. L'entreprise classée 2^e est répartie avec un trophée, un diplôme et une enveloppe de 1,5 million de FCfa. La 3^e est également répartie avec un trophée, un diplôme et une enveloppe de 1 million de FCfa. Cette cérémonie de distinction prévue depuis longtemps n'a pas pu se tenir à temps en raison « de nombreuses contraintes de calendriers », selon le ministre de tutelle.

Le 6 août 2018, à l'occasion de la célébration des lauréats classés premier du prix national d'excellence (instituée en 2013), le Prix ivoirien des mines est revenu à la Société Lgl mines, devenue aujourd'hui Newcrest Bonikro SA. « Par vos performances remarquables, vous contribuez, assurément à bâtir la notoriété du secteur minier ivoirien et à hisser notre pays au rang des destinations minières qui



Les récipiendaires ont reçu leurs distinctions des mains du ministre des Mines et de la Géologie. (PH: DR)

comptent », s'est félicité le ministre des Mines et de la Géologie. « L'excellence doit donc, pour reprendre les mots du Chef de l'Etat, « constituer une valeur cardinale partagée par tous les Ivoiriens », a insisté le représentant du gouvernement. A l'occasion, Jean-Claude Kouassi a annoncé que pour l'édition 2019 du Prix national (célébré à la veille de la fête nationale, 6 août) d'excellence, deux autres distinctions viendront s'ajouter au Prix

ivoirien des mines, à savoir : le Prix d'excellence de l'administration des mines et de la géologie et le Prix du meilleur agent de l'administration des mines et de la géologie. Avec une contribution de 3% actuellement au Pib, le gouvernement veut faire du secteur des mines et de la géologie, le deuxième moteur de la croissance économique en portant dans un 1^{er} temps, ce taux à 4% en 2020 conformément au 2^e Plan national de développe-

ment (Pnd 2016-2020 de 30 000 milliards de FCfa). C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures mais également des réformes. L'érection de la direction générale des mines et de la géologie en ministère. Depuis 2014, le pays s'est même doté d'un code minier, l'un des plus attractifs du continent selon les experts.

Si en 2018, les emplois directs étaient de 13 327 contre 10 524 en 2017, le chiffre d'affaires déclaré auprès de l'administration des mines par les entreprises déclarées auprès de l'administration des mines par l'ensemble des sociétés d'exploitation du secteur minier, en 2018, était de 582,2 milliards de FCfa contre 539,07 milliard de FCfa en 2017, soit une hausse de 8,02%. Le volume total des investissements réalisés (2018), dans l'exploration et l'exploitation minière, s'élevait, quant à eux, à 268,11 milliards de FCfa. Ces investissements portent notamment sur les travaux d'exploration, de construction de mines et de carrières, ainsi que sur l'achat de matériels miniers et de carrières. ■

ANOH KOUAO

rêts, des ressources en eau et de la faune. Cette collaboration vise également des échanges d'expérience ainsi que le renforcement des capacités des agents des Eaux et Forêts dans des domaines spécifiques.

La Côte d'Ivoire est confrontée au défi majeur de la déforestation et de la dégradation de ses ressources forestières. Au cours des dernières décennies, le pays a connu une réduction drastique de son couvert forestier passant de 16 millions d'hectares au début des années 1960 à environ 3 millions d'ha aujourd'hui. Pour faire face à ce défi complexe et mesurant les enjeux y afférents, après la stratégie nationale Redd+, le gouvernement s'est doté, en mai 2018, d'une Politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (Ppre).

En matière de restauration du couvert forestier et de conservation des forêts, le Costa Rica est un modèle au niveau mondial. En effet, le couvert forestier de ce pays d'Amérique latine est passé de 29% en 1996 à plus de 50% aujourd'hui. Cette remarquable réalisation est due à un niveau élevé de sensibilisation de la population et une vo-

lonté politique soutenue.

Le Costa Rica et la Côte d'Ivoire partagent la même vision de préservation des forêts dans un contexte d'économie nationale fortement dépendante de la production agricole.

A l'occasion du dîner de bienvenue offert par le pays hôte, le 28 juillet et de la visite du Arena volcan park le 29 juillet conduite par la vice-Présidente du Costa Rica Epsy Campbell Barr, le ministre Alain-Richard Donwahi a échangé avec ses homologues costaricain et coréen pour tirer parti de leurs expériences respectives en matière de gouvernance forestière, de mobilisation de financements pour la gestion durable des forêts, de mise en place des paiements des services environnementaux, d'agroforesterie et de développement de sites d'écotourisme. Cette mission costaricaine qui prend fin le 3 août, s'effectue en collaboration avec le Pnud.

Des visites de sites écotouristiques et de réserves naturelles et des séances de travail meublent le programme de la délégation ivoirienne ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur Amidou SYLLA, Maire de la Commune d'ANYAMA, a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'en application du courrier N°Réf 03646/MCLU/DGUF/DDU/SAS/SD/KN du 03 Décembre 2018, une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours, est ouverte du Jeudi 1^{er} Aout 2019 au vendredi 30 Aout 2019 inclus, au bureau des Domaines de la Mairie d'ANYAMA, au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive sur une parcelle de terrain de 03 ha 18 a 32 ca, sise à Azaguié BLIDA, Commune d'ANYAMA, pour le compte de GUINAN JEAN CLAUDE 07 08 91 03 07 87 66 86.

Monsieur AT SIN AKOTO, chargé des domaines aux services techniques de la Mairie d'ANYAMA, nommé Commissaire-Enquêteur par Arrêté N°158/2019/CAN/SG du 31 juillet 2019 de Monsieur le Maire d'Anyama, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires dans un registre ouvert à cet effet.

Le Maire
AMIDOU SYLLA

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur Amidou SYLLA, Maire de la Commune d'ANYAMA, a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'en application du courrier N°Réf 01922/MCLU/DGUF/DDU/SAS/SD/NAJ du 24 juin 2019, une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours, est ouverte du Jeudi 1^{er} Aout 2019 au vendredi 30 Aout 2019 inclus, au bureau des Domaines de la Mairie d'ANYAMA, au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive sur une parcelle de terrain de 02 ha 00 a 01 ca, sise à Yapokoi, Commune d'ANYAMA, pour le compte de DERAMAX Christiane Raymonde 08 93 83 60 01 65 43 38.

Monsieur AT SIN AKOTO, chargé des domaines aux services techniques de la Mairie d'ANYAMA, nommé Commissaire-Enquêteur par Arrêté N°157/2019/CAN/SG du 30 Juillet 2019 de Monsieur le Maire d'Anyama, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires dans un registre ouvert à cet effet.

Le Maire
AMIDOU SYLLA

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur Amidou SYLLA, Maire de la Commune d'ANYAMA, a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'en application du courrier N°Réf 001640/MCLU/DGUF/DDU/SAS/SD/NAJ du 05 Mars 2018, une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours, est ouverte du Jeudi 1^{er} Aout 2019 au vendredi 30 Aout 2019 inclus, au bureau des Domaines de la Mairie d'ANYAMA, au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive sur une parcelle de terrain de 01 ha 76 a 40 ca, sise à YAPOKOI, Commune d'ANYAMA, pour le compte de WADJA EHMEN PATRICE 57 20 90 77/ 05 89 40 61.

Monsieur AT SIN AKOTO, chargé des domaines aux services techniques de la Mairie d'ANYAMA, nommé Commissaire-Enquêteur par Arrêté N°157/2019/CAN/SG du 30 Juillet 2019 de Monsieur le Maire d'Anyama, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires dans un registre ouvert à cet effet.

Le Maire
AMIDOU SYLLA

Zone industrielle d'Akoupé-Zeudji (Pk 24) L'aménagement de 127 ha supplémentaires entamé

Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Koné, a présidé hier le lancement des travaux d'aménagement.

La zone industrielle d'Akoupé-Zeudji située au Pk24 sur l'autoroute du Nord grandit progressivement. Hier, le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Koné, au nom du Premier ministre, a donné le premier coup de pioche de l'aménagement de 127 hectares supplémentaires. Les travaux dont le maître d'œuvre est le Bureau national d'études techniques et de développement (Bnetd) devront être livrés dans 18 mois selon les précisions apportées par le représentant du chef du Gouvernement. À terme, cette superficie aménagée s'ajoutera aux 125 ha déjà viabilisés et sur lesquels sont en opération une quarantaine d'entreprises exerçant dans divers secteurs industriels.

La zone industrielle d'Akoupé-Zeudji a une superficie totale de 940 ha et devrait, lorsqu'elle sera totalement aménagée et occupée, constituer un véritable pôle de développement économique



Le premier coup de pioche du projet a été donné par les ministres Adama Koné, Souleymane Diarrasouba, Bruno Koné et l'ambassadeur de Chine, Wan Li. (PH: DR)

de la Côte d'Ivoire. C'est l'un des grands engagements du Chef de l'État depuis son accession à la magistrature suprême et qui est en train d'être mis en œuvre par le gouvernement. « L'ambition du gou-

vernement est de parvenir à une transformation de l'économie ivoirienne avec une forte implication du secteur industriel. C'est pour cela qu'il se montre très déterminé à développer les surfaces in-

dustrielles », a déclaré le ministre Adama Koné.

Le ministre de l'Économie et des Finances a été assisté dans cet exercice par le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des

Pme, Souleymane Diarrasouba et celui de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné Koné. La cérémonie a aussi enregistré la participation d'autres grands acteurs du

projet dont l'ambassadeur de Chine en Côte d'Ivoire, Wan Li, ainsi que de hauts responsables de la Bank of China et de la structure chargée de l'exécution, China harbour engineering company (Chec). Le projet dont le coût est estimé à 52,8 milliards de F Cfa est financé par l'institution bancaire chinoise susmentionnée. Son objectif, comme l'a expliqué le ministre Souleymane Diarrasouba, est de permettre aux futures unités industrielles qui viendront s'installer d'avoir un cadre des plus adéquats pour le développement de leurs activités et ainsi de mieux contribuer au développement économique et social de la Côte d'Ivoire dans un contexte où la contribution du secteur industriel est plus que jamais attendue dans la stratégie de développement du pays. Le projet, à en croire le ministre de tutelle, comprend quatre volets : les Vrd (voiries et réseaux divers), l'eau potable, l'assainissement et l'électricité. Pour Souleymane Diarrasouba ainsi que le représentant du Premier ministre, le projet traduit l'excellence de la coopération entre la Chine et la Côte d'Ivoire. Un avis totalement partagé par l'ambassadeur Wan Li. ■

Célébration de l'excellence L'Arstm obtient des stages pour ses meilleurs élèves

Les promotions sortantes dans plusieurs filières de l'Académie des sciences et techniques de la mer (Arstm) ont reçu hier les parchemins de fin de formation ainsi que des épaulettes de leurs différents grades. C'était dans le cadre de la journée carrière et d'excellence qui a eu lieu hier, dans l'espace "Vie-école" de l'institution.

Dans un passé récent, les étudiants de l'Académie des sciences et techniques de la mer (Arstm) reprochaient à la direction générale de peiner à leur trouver des stages qui déboucheraient sur des emplois. Ce n'est pas le cas ces dernières années, surtout depuis l'arrivée du Colonel Karim Coulibaly à la tête de cette institution régionale qui couvre 15 pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dont 8 pays sont membres du Conseil d'administration. Son leadership managérial a permis, en dépit des difficultés, d'opérer des réformes profondes au niveau du fonctionnement, mais surtout au niveau des curricula de formation, désormais adaptés aux besoins des entreprises opérant dans les domaines maritime, industriel, sûreté et



Remise de parchemin à un auditeur par le directeur général de la STL, Désiré Messou. (PH: DR)

sécurité en mer, logistique, manutention, etc.

L'Arstm a donc maintenu son label d'excellence en mettant en œuvre son plan stratégique dont la vision est de faire de cette école « une institution de référence au cœur des enjeux maritimes mondiaux ». Le passage de la certification à la norme Iso 2008 à la norme 2008, la consolidation des activités de l'Institut de sécurité maritime international (Ismi),

l'entrée dans sa phase active du système Lmd dont la première promotion a été célébrée hier, sont autant de réformes intervenues et qui ont permis de redorer son image. Cette image de l'Arstm a séduit les partenaires, les entreprises et même au plus haut niveau de l'État, selon le directeur général Karim Coulibaly, saluant la grande mobilisation des entreprises, hier, à cette cérémonie. Notamment



Karim Coulibaly a remis des épaulettes aux étudiants sortants.

la Société des transports lagunaires (STL), Sotra, Terminal du Port de San Pedro, Movis-Cl, Bolloré, Medlog, Oic, Nouvelle Parfumerie Gandour, Carena. Les responsables de ces entreprises ont confirmé hier le renforcement de leur partenariat avec l'Arstm par l'octroi à ces promotions sortantes plus de 69 stages qui peuvent aboutir à des embauches. Quoi de plus normal pour raviver la joie et la fierté

du directeur général et ses collaborateurs qui n'ont cessé de traduire leur reconnaissance à leurs partenaires. « Je voudrais saluer toutes ces entreprises qui sont aujourd'hui les meilleures dans leur domaine d'activité... et qui ont décidé de nous accompagner par l'octroi de stages et d'emplois au profit des élèves. Car, nous savons tous aujourd'hui que l'obtention des stages et emplois est une véritable problématique pour tous et placée au cœur des actions du gouvernement », a souligné le Dg Karim Coulibaly. Qui n'a pas non plus caché sa fierté en annonçant la participation des élèves de l'Arstm au défilé de la célébration de la fête de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire, le 7 août. C'est une grande première pour l'Arstm, à en croire le Dg, qui a exprimé ses remerciements au Chef de l'État Alassane Ouattara et à son gouvernement par l'entremise du ministère des Transports et à l'état-major des armées « pour cet insigne honneur », a-t-il ajouté. Le directeur général de STL, Désiré Messou, a été désigné parrain des promotions sortantes. ■

GERMAINE BONI

FAUSTIN ÉHOUMAN

Carburant à la pompe Les anciens prix maintenus

Les prix actualisés du carburant à la pompe ont été publiés le 31 juillet par la Direction générale des hydrocarbures. Le prix maxima des produits pétroliers sur la période allant du 1er au 30 août 2019, s'établit à 630 FCfa le litre d'essence super sans plomb et 615 FCfa pour le litre de gasoil.

Le litre de pétrole lampant est cédé à 555 FCfa. Ce prix est resté inchangé depuis plusieurs mois. La Côte d'Ivoire a adopté, depuis avril 2013, un mécanisme automatique de fixation des prix indexé sur les variations des cours internationaux du pétrole. L'augmentation ou la diminution des prix à la pompe du carburant se fait chaque mois. ■

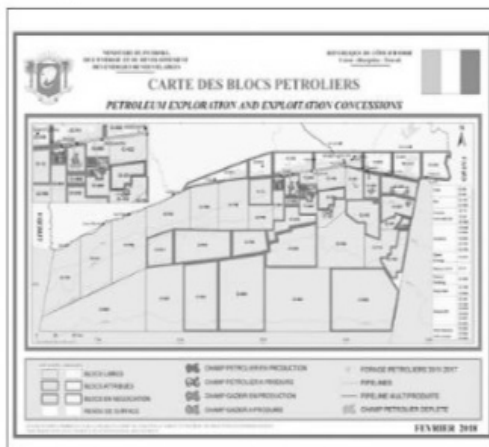
DAVID YA

SECTEUR DES HYDROCARBURES

Voici le potentiel pétrolier et gazier de la Côte d'Ivoire

Le poids du secteur dans l'économie nationale

Lors du conseil des ministres du mercredi 19 juin 2019, le ministre Abdourahmane Cissé, ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Énergies renouvelables, a présenté une communication relative aux informations sur les flux physiques et financiers du secteur énergie, au 31 mars 2019, qui renseignait largement sur l'activité pétrolière et gazière au titre de l'année considérée. Mais, il convient de noter que le pays s'est fixé pour objectif de devenir un pôle régional en matière d'exploitation pétrolière. Et ce n'est pas le potentiel qui manque.



La Côte d'Ivoire a actualisé en 2018, sa carte des blocs pétroliers. (Pb. M.A.)

La Côte d'Ivoire n'est certes pas un grand pays producteur de pétrole, à l'image du Koweït, ou encore du Nigeria, en Afrique de l'Ouest. Toutefois, elle dispose d'un bassin sédimentaire qui n'est pas négligeable. D'une superficie d'environ 87 000 km², il compte à ce jour 61 blocs pétroliers dont 7 blocs en onshore et 54 en offshore (48 blocs en offshore peu profond et 6 blocs en offshore ultra profond), selon les statistiques officielles disponibles sur le site du ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables. L'on apprend aussi, de sources officielles, que sur ces 61 blocs pétroliers, 20 blocs sont en activité (4 blocs en production et 16 blocs en exploration), 41 blocs sont libres dont 11 faisant l'objet de négociation. Les 4 blocs en production sont le CI-11 (Champ Lion et Panthère), CI-26 (Champ Espoir), CI-27 (Foxrot) et CI-40 (Baobab).

UNE RÉSERVE DE 100 MILLIONS DE BARILS

Le Centre de promotion des in-

vestissements en Côte d'Ivoire (Cepici) qui semble être bien informé du potentiel ivoirien en matière d'hydrocarbures, informe que le pays dispose de réserves de pétrole estimées à 100 millions de barils. Le Cepici qui a pour mission de vendre le potentiel économique de la Côte d'Ivoire à l'extérieur en vue d'attirer le plus d'investisseurs étrangers possible, fait également le constat selon lequel le secteur des hydrocarbures "commence à prendre une place importante dans l'économie ivoirienne". Notant par ailleurs que ce secteur est un gisement de croissance et offre des perspectives d'investissements.

En effet, le secteur des hydrocarbures présente des signaux de forte dynamisme, en ce sens que, pour la seule année 2016, l'on a dénombré 11 nouveaux forages. A savoir, 2 forages d'exploration, 3 forages d'évaluation et 6 forages de développement. Si entre-temps, le niveau de la production a chuté (42 147 barils/jour en 2016), il n'en demeure pas moins que des entreprises du secteur se bousculent pour acquérir des li-

cences d'exploration et/ou d'exploitation. Récemment, au mois de mai 2019, le gouvernement a attribué aux groupes pétroliers français Total et italien Eni quatre blocs d'exploration pétrolière en mer: les blocs CI-705 et CI-706 pour Total et CI-501 et CI-504 pour Eni.

Aussi, le ministre en charge de ce département, Abdourahmane Cissé, a informé, le mercredi 19 juin 2019, que la production de pétrole brut à fin mars 2019 est de 3 346 150 barils, soit 37 179 barils par jour. Cette production est en hausse de 16,50% par rapport au niveau observé à fin mars 2018. Elle a été valorisée à 204,494 millions de dollars Us, soit 118,070 millions de dollars Us, soit 9,095 milliards de fca représentant la part de l'État, après swap.

30 MILLIARDS DE M3 DE GAZ EN RÉSERVES

Les réserves de gaz naturel de Côte d'Ivoire sont estimées à 30 milliards de m³, selon les chiffres officiels promus par le Cepici auprès des investisseurs

privés. Les données récentes rendues publiques par le ministère en charge du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, laissent apprécier une production de 18 224 506,36 MMBTU (fin mars 2019) correspondant à une production journalière de 202 495 MMBTU. Selon les statistiques comparatives, la production de gaz naturel à fin mars 2019 est en baisse de 9,09% par rapport aux résultats obtenus à fin mars 2018 (20 047 734,78 MMBTU) et en hausse de 0,92% par rapport aux prévisions 2019. La valorisation de la production de gaz naturel sur cette période est estimée à 97,742 millions de dollars Us, soit 56,442 milliards de fca, dont 28,104 millions de dollars Us, soit 16,228 milliards de fca, représentant la part de l'État, après swap.

DES PERSPECTIVES AMBITIEUSES

A ce jour, la production de pétrole ne contribue qu'à hauteur de 4% du Produit intérieur brut. Quant aux exportations de brut, elles représentent 15% du total des exportations du pays. Le gouvernement, dans sa politique d'émergence dont l'horizon est fixé à 2020, entend, conformément au Plan national

de développement (Pnd 2016-2020), porter la production de 42 000 barils/jour à 200 000 barils/jour d'ici à 2020. Pour cela, l'État de Côte d'Ivoire multiplie les réformes dans le secteur pour attirer les opérateurs internationaux. Mais en même temps, les initiatives développées vont dans le sens de susciter la participation des nationaux au développement du secteur par la formation de cadres et techniciens de haut niveau.

L'État veut aussi et surtout avoir une présence à tous les niveaux de la chaîne. Toute chose qui se traduit par l'élargissement du champ d'actions de la Société nationale d'opérations pétrolières de Côte d'Ivoire (Petroci), à travers des prises de participation dans les consortiums d'exploration et d'exploitation. La modernisation et l'extension des capacités de la Société ivoirienne de raffinage (Sir) occupent une place de choix dans le plan stratégique de développement du secteur. Il faut également mentionner les projets de construction d'usine de production d'urée (à partir du gaz naturel), de gazoduc (devant relier Abidjan au voisin ghanéen) et au nord de la Côte d'Ivoire, etc.

Elysée LATH

Le point 2019 des produits pétroliers

Au niveau des produits pétroliers (elle porte essentiellement sur le gasoil, le kérosène, le super et le fuel-oil, production de la Sir), le gouvernement a fait le point qui donne une production totale, importations de bases incluses, de 923 309 TM; soit une hausse de 14,70 % comparée à fin mars 2018. Les ventes totales réalisées par la Société ivoirienne de raffinage (Sir) enregistrent une progression en volume de 20,53% due à la croissance du marché Terre et en valeur de 13,46%. A fin mars 2019, les droits émis sur les produits pétroliers sont de 99,444 milliards de fca contre 83,111 milliards de fca à la même période en 2018, soit une hausse de 19,65% due à une hausse des mises à la consommation.

E.L.

COUR D'APPEL DE COMMERCE D'ABIDJAN

700 décisions rendues au titre de l'année judiciaire 2018-2019

La Cour d'appel de commerce d'Abidjan a procédé à la présentation du bilan de ses activités pour l'exercice de l'année judiciaire 2018-2019 lors d'un séminaire qui s'est tenu le jeudi 1^{er} août 2019, à Abidjan-Cocody. Ce bilan a été fait en vue de relever les dysfonctionnements et trouver des solutions pour l'accélération des procé-

dures liées aux différents litiges. Komoin Francois, premier président de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan, a jugé le bilan positif. Il en ressort que 700 arrêts ont été rendus sur 800 dossiers au titre de cette année judiciaire. Le délai légal de traitement imposé est de 3 mois. Il a aussi rappelé la mission de la Cour d'appel de commerce qui

est de rejurer en appel les décisions rendues par le tribunal de commerce d'Abidjan. A cet effet, a fait savoir Komoin Francois, près de 800 plaideurs non satisfaits ont saisi la cour pour que leurs dossiers soient rejugés. De plus, 100 autres dossiers seront traités dès la reprise en octobre 2019. Malgré ce résultat satisfaisant,

Komoin Francois a identifié quelques défis à relever. Ce sont entre autres le maintien de l'état d'excellence et le manque de magistrats, un problème qui touche les juridictions en général. Et pour résoudre cela, il a annoncé que l'État procèdera au recrutement d'autres magistrats pour combler ce déficit. Quant au magistrat Bernard

Kouassi, représentant le Garde des sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, il a salué les efforts des magistrats de la Cour d'appel de commerce pour ce bilan qu'il a jugé satisfaisant et positif.

Chadon ABE (stagiaire)

EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE D'AKOUE ZEUDJI

Le gouvernement lance les travaux d'aménagement de 127 ha

Souleymane Diarassouba: «Il est désormais bon de faire des affaires en Côte d'Ivoire»

La vision du gouvernement ivoirien de faire du secteur industriel la clé de voûte du développement économique de la Côte d'Ivoire est pleine marche. Après avoir procédé à l'aménagement d'une parcelle de 62 hectares dans la zone industrielle d'Akoupe Zeudji PK 24, sur l'Autoroute du Nord, le gouvernement envisage cette fois-ci, l'aménagement d'une parcelle de 127 ha dans cette même zone.

La cérémonie marquant le début des travaux s'est déroulée le jeudi 1er août 2019 dans la zone industrielle d'Akoupe Zeudji PK 24, en présence des ministres Adama Koné, Souleymane Diarassouba et Bruno Nabagné Koné.



Les ministres Adama Koné, Souleymane Diarassouba et Bruno Nabagné Koné lors de la cérémonie (P.H. DR)

d'industrialisation. Le président de la République a donné la voie. Il a parlé de la transformation structurelle de notre pays avec un accent particulier sur l'industrialisation. Or qui parle d'industrialisation, dit disposer au moins d'une zone industrielle. Notre présence ici s'inscrit dans cette vision du gouvernement d'avoir une zone industrielle pour les investisseurs qui veulent vraiment investir durablement dans le secteur industriel», a martelé le ministre Adama Koné.

Pour le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des petites et moyennes entreprises Souleymane Diarassouba, cette initiative du gouvernement ivoirien s'inscrit dans la vision de restructuration de l'économie ivoirienne. Une économie qui, jusque-là, est dominée par le secteur primaire. Souleymane Diarassouba demeure en effet persuadé que le pays est en bonne marche vers l'émergence. Une émergence qui à l'en croire, ne peut se faire en dehors du secteur industriel.

«Il est désormais très bon de faire les affaires en Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire nouvelle est en marche vers l'émergence», a soutenu le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des petites et moyennes entreprises. Faut-il, le rappeler, le coût global de ces travaux s'élève à plus de 52 millions de F cfa et entièrement financé par Bank of China.

Maxime KOUADIO

DÉVELOPPEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE Le rôle joué par une société de jeux de hasard

Le Directeur général (Dg) de la Loterie nationale de Côte d'Ivoire (Lonaci), Dramane Coulibaly, a procédé jeudi 1er août 2019, à Marcori Zone 4, à la remise de chèques d'un montant global de 33 178 100 000 de fca à deux gagnants au Pmu. Soit 12 401 700 fca à M.G.J. et 20 776 400 fca à K.S. Profitant de cette occasion, il a invité l'ensemble de la population de la Côte d'Ivoire à jouer à la loterie car, dira-t-il, «on ne perd jamais». Dramane Coulibaly a affirmé que les sommes perdues lors des différentes mises des joueurs se retrouvent dans les actions sociales réalisées par la société qu'il dirige. Toute chose qui contribue, selon le Dg, au développement de la Côte d'Ivoire. «Votre argent sert à financer une œuvre sociale quelque part en Côte d'Ivoire», a mentionné le Dg qui a informé que sa structure est en train de construire un centre de santé à l'Ouest et une école



Dramane Coulibaly, au milieu, a invité les populations ivoiriennes à alder la loterie nationale à mener des actions de portée sociale. (P.H. DR)

au Nord. «Tous ceux qui font confiance à la Lonaci et à ses jeux sont des partenaires à part entière de la noble mission citoyenne que l'État nous a confiée. En effet, leurs mises quotidiennes nous permettent d'apporter une réponse satisfaisante aux communautés qui ont besoin d'une école, d'une maternité, d'un centre de

santé, d'une ambulance, etc.», a souligné Dramane Coulibaly. Il a noté que c'est dans cette vision que la Fondation Lonaci a été créée pour servir de cadre de mobilisation de ressources et d'instrument de mise en œuvre des actions au bénéfice du bien-être des populations.

I.B.

Au cours de cette cérémonie, le ministre de l'Economie et des Finances, représentant à cette occasion le premier ministre Amadou Gon a indiqué que, ce projet vise à accroître l'offre d'espaces industriels et permettre aux opérateurs économiques d'avoir un cadre adéquat pour leurs activités. «C'est un projet qui vient confirmer la volonté du gouvernement dans sa politique

EMPLOI JEUNES

Des formations de reconversion et de requalification initiées pour 2000 jeunes

Dans le cadre du programme social du gouvernement, le ministère de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes, avec l'appui de la Banque mondiale, a lancé, au titre du Programme emploi jeunes et développement des compétences (Pejedec), des formations de reconversion et de requalification. Selon un communiqué émanant du service de communication du ministère reçu hier jeudi 1er août, lesdites formations qui ont démarré depuis le 08 juillet 2019, se poursuivent jusqu'au 10 août prochain. Elles visent 2000 jeunes âgés de 18 à 35 ans. Les secteurs concernés sont les bâtiments et travaux publics (Btp), les mines, la mécanique auto, l'hôtellerie, l'agriculture, l'électricité, les Tic, énergie renouvelable, la soudure, etc. Les jeunes désireux de participer à ces formations doivent impérativement s'inscrire en ligne, sur la plateforme www.emploiyounges.ci.

Franck SOUHONÉ

Après le 8^e Tac et l'investiture du Président mauritanien

Le Président Ouattara a regagné Abidjan

Le Chef de l'État a séjourné respectivement à Ouagadougou au Burkina Faso et à Nouakchott, capitale de la Mauritanie.



Le Chef de l'État a été accueilli hier, à son retour, par le vice-Président et la Première Dame.

Le Président Alassane Ouattara a regagné Abidjan hier aux environs de 17h30, après avoir participé à la 8^e Conférence au Sommet du Traité d'amitié et de coopération (Tac) ivoiro-burkinabé et honoré de sa présence la cérémonie d'investiture du nouveau président de la Mauritanie. A son arrivée à l'aéroport inter-

national Félix Houphouët-Boigny, le Chef de l'État a été accueilli au bas de l'échelle de coupée par le vice-Président Daniel Kablan Duncan et Dominique Ouattara, la Première Dame. Plusieurs membres du gouvernement dont le ministre d'État, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, ainsi que plusieurs autres personnalités étaient également présents.

Avant de rejoindre le pavillon présidentiel, le Chef de l'exécutif ivoirien a reçu les honneurs militaires de plusieurs détachements militaires, notamment la Garde républicaine et la gendarmerie. Selon une note officielle du Palais de la Présidence de Côte d'Ivoire, « le Président de la République, Alassane Ouattara, a pris part, ce jeudi 1^{er} août



Le Président Ouattara a apporté son soutien à son homologue mauritanien Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. (PHOTO : PRÉSIDENCE).

2019, à Nouakchott, aux côtés de plusieurs de ses homologues, à l'investiture du Président élu de Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani ». C'est d'ailleurs de la capitale mauritanienne qu'il a regagné Abidjan, hier. Bien avant, le Chef de l'État ivoirien s'était rendu à Ouagadougou, où il a participé au 8^e Sommet du Tac. Dans un com-

munié, la Présidence ivoirienne note avec satisfaction que le Président Alassane Ouattara et son homologue du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré, « ont pris part, ce 31 juillet 2019, en milieu d'après-midi, à la cérémonie de clôture de la 8^e Conférence au Sommet du Tac entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ».

Au terme des travaux, le Chef de l'État ivoirien s'est félicité des assises qui ont été « un véritable moment de partage et d'enrichissement mutuel, dans un esprit constructif et une atmosphère empreinte de convivialité et de fraternité », précise d'ailleurs le communiqué ■

MARCEL APPENA

Recomposition de la Cei

Les sénateurs adoptent le projet de loi en commission

Après l'adoption par l'Assemblée nationale le 30 juillet, c'était au tour de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des collectivités territoriales (Cagict) du Sénat de se prononcer hier, à Yamoussoukro, sur le projet de loi relatif à la recomposition de la Commission électorale indépendante (Cei). Pour ce grand oral face aux sénateurs, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Sidiki Diakité, avait à ses côtés le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Sansan Kambili.

Avant l'exposé des motifs du ministre Sidiki Diakité, le président du Sénat Jeannot Ahoussou-Kouadio a salué les mérites de ces deux membres du gouvernement pour leur sens élevé des affaires de l'État. Avant de relever que leur passage devant son institution est historique. D'autant qu'ils figurent parmi les premiers membres du gouvernement à subir ce grand oral devant cette chambre haute du parlement de Côte d'Ivoire depuis sa création.

Au terme de l'exposé des motifs, riches en arguments et qui



Les sénateurs ont approuvé le projet de loi sur la recomposition de la Cei. (PHOTO : NDRI CÉLESTIN)

traduit l'ambition du Président de la République d'organiser une élection présidentielle transparente, inclusive et apaisée en 2020, en Côte d'Ivoire. Le groupe parlementaire Rhdp a suivi le ministre dans l'adoption de ce projet de loi de recomposition de la Cei qui s'inscrit dans les recommandations de la Cour africaine des

droits de l'homme et des peuples (Cadhp). En effet, à l'issue du vote des 16 sénateurs qui composent cette commission, 13 se sont prononcés en faveur du projet de loi et 3 s'y sont opposés. Et ce, malgré les arguments pertinents développés par les deux membres du gouvernement qui ont réussi, il y a trois jours, à

convaincre les députés. Au nom du groupe parlementaire Pdc-Rda du Sénat, Jean Baptiste Pary a lu la déclaration de ce groupe. Dans cette déclaration, les sénateurs Pdc-Rda ont estimé que les injonctions de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples portent notamment sur une réforme totale de la Cei et non

sur une recomposition de cette institution. En conséquence, ce projet de loi visant la recomposition de cet organe, n'est pas conforme aux recommandations de la Cadhp. Réagissant à cette position du Pdc-Rda, le ministre Sidiki Diakité a réaffirmé que les travaux ont été inclusifs car tous les partis politiques y ont pris

part et se sont exprimés. Il s'agit donc, selon lui, d'un consensus tiré de l'économie de toutes les propositions des différentes parties qui ont participé aux discussions autour de la Cei. Le ministre a en outre souligné qu'il était nécessaire de tenir compte de ce consensus et entamer le chronogramme assez dense qui doit se dérouler sur 14 mois, pour éviter le report de la date de la future élection présidentielle. Puis il a rassuré quant à l'impartialité des membres de la future Cei, une fois qu'ils auront prêté serment. Le ministre Sidiki Diakité a enfin fait remarquer aux sénateurs qu'en général, tous les conflits et les violences issus des élections sont le fait des personnes et non des organes en charge de l'organisation des élections. Selon le ministre Sansan Kambili, la Cadhp a fait remarquer à la Côte d'Ivoire, la composition déséquilibrée de la Cei. Chose qu'elle a souhaité voir corrigée. Pour lui donc, il faut éviter de personnaliser et politiser le débat ■

NDRI CÉLESTIN

Visite du Chef de l'État à Adzopé La Mé entend mobiliser 30 mille personnes

Le secrétaire général de la Présidence, Patrick Achi, le ministre Joseph Séka Séka et le directeur général adjoint de l'Ageroute, Yapo Calixte, fils de la région étaient, mercredi, face aux journalistes.

Les élus et cadres de La Mé sont à pied d'œuvre pour immortaliser la visite du Chef de l'État dans leur région, notamment dans le département d'Adzopé. C'est dans cette optique que les fils et filles de cette entité administrative, avec à leur tête, le secrétaire général de la Présidence, Patrick Achi et le ministre de l'Environnement et du Développement durable, le Pr Séka Séka Joseph, ont tenu, mercredi une réunion à la salle de conférences du ministère des Affaires étrangères, au Plateau. Cette rencontre préparatoire de l'arrivée du Président de la République et de son épouse à Adzopé, en vue d'inaugurer l'axe Adzopé-Yakassé Attobrou (25 km) et de procéder à la pose de la première pierre du Centre hospitalier régional (Chr) d'Adzopé, avait pour but de mobiliser les



Le président du conseil régional de La Mé, Patrick Achi (au centre), le ministre Séka Séka Joseph (à sa droite) et Calixte Yapo ont entretenu les cadres et les élus des dispositions à prendre pour cette visite du Chef de l'État. (PH : PORO DAGNOGO)

populations des départements d'Alépé, Akoupé, Yakassé-Attobrou et les convoyer vers Adzopé, chef-lieu de commune

et de département. À cet égard, Yapo Calixte qui a introduit cette réunion, a annoncé que la région de la Mé entend mobiliser 30 mille personnes au stade Alassane Ouattara d'Adzopé. « Pour cela, nous attendons 500 personnes en provenance d'Alépé, 1000 d'Akoupé, 3000 de Yakassé-Attobrou et Adzopé se chargera de fournir le complément », a-t-il fait savoir, tout en précisant qu'en marge de la double cérémonie d'inauguration de l'axe Adzopé-Yakassé-Attobrou et de la pose de la première pierre du Chr, un meeting se tiendra.

Patrick Achi, président du conseil régional de la Mé et le leader de cette contrée, a précisé qu'il ne s'agit pas d'une visite d'État. « Cette visite ne doit pas avoir forcément de caractère politique. Raison pour la-

quelle, nous voulons que tous les cadres, élus, fils et filles, quels que soient leurs bords politiques, s'associent à cette cérémonie que nous voulons festive pour remercier le Président de la République, Alassane Ouattara, pour les grandes réalisations effectuées dans notre région », a-t-il clarifié.

Secrétaire général de la Présidence, Patrick Achi a, en outre, affirmé devant l'assistance que cette visite du Chef de l'État sera l'occasion de lui présenter un livre blanc contenant les doléances de la région de la Mé. Pr Séka Séka Joseph, ministre de l'Environnement et du Développement durable, lui, a invité tous les cadres et élus, ses "frères et sœurs" à s'investir pour la réussite de cet événement. ■

KANATÉ MAMADOU

Conférence-débat / Djédjé Mady :

« Le Pdcî-Rda veut une Côte d'Ivoire rassemblée »



Alphonse Djédjé Mady était face aux militants du Pdcî-Rda. (PH : DR)

Alphonse Djédjé Mady, vice-président du Pdcî-Rda, appelle « les fils et filles de la Côte d'Ivoire » au rassemblement. « Le Pdcî-Rda veut une Côte d'Ivoire rassemblée, fraternelle et en paix », a-t-il soutenu, face aux militants et à la presse mercredi, à la maison du parti, à Cocody, dans le cadre de la plateforme d'échanges intitulée « Les Mercredis du Pdcî ». Il a développé, pour la circonstance, le thème « Pdcî : parti de rassemblement ». L'ancien secrétaire général du plus vieux parti de Côte d'Ivoire s'est évertué à montrer que « le

parti d'Houphouët-Boigny a été, est, et restera toujours un creuset du rassemblement ». Il a axé son exposé sur l'histoire de la Côte d'Ivoire, de l'époque avant la colonisation jusqu'à aujourd'hui en passant par l'accession à son indépendance. Dans la lutte pour l'indépendance de la Côte d'Ivoire, en s'appuyant sur des structures comme le Syndicat agricole, le Rassemblement démocratique africain ou le Pdcî, « Houphouët-Boigny a toujours eu pour armes l'union, la justice et le rassemblement, etc. », a souligné Djédjé Mady, dans son grand oral.

« Houphouët-Boigny et ses compagnons de lutte nous ont libérés. Notre drapeau (Orange-blanc-vert) pouvait battre au rythme de nos cœurs. Désormais, notre avenir nous appartient : à nous de jouer. Notre devise a pour premier mot Union. Tout un programme ! Il nous exhorte à nous donner la main, à demeurer ensemble », a indiqué le conférencier pour évoquer l'époque des indépendances. Djédjé Mady a révélé que dans l'exercice du pouvoir, le premier président ivoirien a accentué sa politique sur le rassemblement de tous les fils du pays. « Sans discrimi-

nation, tous les enfants scolarisés dont le travail est satisfaisant sont pris en compte par l'État au niveau du secondaire et du supérieur », a-t-il souligné, pour donner l'exemple d'un pilier central qui est l'école.

L'ancien Sg du Pdcî-Rda a démontré que même s'il y a eu des crises qui ont secoué la nation (le Sanwi, les complots des années 1960...) le Président Houphouët-Boigny a su les juguler, en appelant à l'union et au rassemblement de tous les fils du pays. ■

MARCEL APPENA

Réconciliation

Des partis politiques invités à un meeting samedi

Le Mouvement pour la promotion des valeurs nouvelles en Côte d'Ivoire (Mvci) annonce des actions de mobilisation. Mercredi, cette formation politique, par la voie d'Alain Lobognon, au cours d'une conférence de presse dans ses locaux à Abobo-Dokui, a invité les partis politiques de l'opposition légalement constitués à un meeting, ce samedi, à l'espace du quartier Sogéfiha de Koumassi. Le conférencier a précisé que son appel est lancé en direction des formations politiques de l'opposition qui avaient pris part aux négociations avec le gouvernement sur la reconstitution de la Commission électorale indépendante (CeI),

avant de claquer la porte pour divergence de point de vue. Il a fait savoir que cette manifestation de masse consiste à appeler les militants du Mvci et les Ivoiriens à s'engager véritablement dans le processus de réconciliation nationale. « Il s'agit pour le Mvci, aux côtés du Raci et les autres partis politiques de l'opposition, d'appeler à une vraie réconciliation nationale entre tous les Ivoiriens en vue d'une paix durable en Côte d'Ivoire », a-t-il justifié. Député de Fresco, Alain Lobognon a, en outre, déclaré que ce meeting sera l'occasion de réclamer, d'une part, la gratuité de la Carte nationale d'identité (Cni), et d'autre part, demander la réforme totale de la CeI.

« L'État doit identifier ses propres nationaux (...). La Cni est un droit pour chaque Ivoirien. Nous allons dire aux Ivoiriens que l'État a assez de ressources pour établir et délivrer gratuitement des Cni », a-t-il expliqué.

Parlant de l'adoption de la loi portant reconstitution de la CeI, Alain Lobognon a soutenu que les groupes parlementaires de l'opposition restent opposés à l'application de ce texte. « Nous allons très bientôt, de concert avec l'organisation de la société civile, Apdh, saisir la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples pour dénoncer cette loi sur la Cni qui a été adoptée », a-t-il prévenu. ■

K. MAMADOU

Opposition

Bédié annonce la création d'une plateforme de partis dans les prochains jours



Henri Konan Bédié, président du Pdcî-Rda. (PH : DR)

Quelques informations issues de l'interview accordée par Henri Konan Bédié, président du Pdcî-Rda, à Rfi, sont disponibles sur le site de cette radio. Avant la diffusion intégrale, aujourd'hui, on sait déjà que le premier responsable du Pdcî-Rda a abordé dans son entretien avec le média français, le sujet de la création d'une plateforme regroupant certains partis politiques et personnalités de l'opposition, qu'il annonce pour bientôt. « La plateforme est déjà entrée dans les faits.

Nous travaillons ensemble, le Pdcî comme le Fpi et d'autres partis qui y adhèrent. Si [Laurent Gbagbo] rentre, il prendra sa place dans tout cet ensemble. Nous menons ensemble le combat pour une réconciliation nationale complète, totale », dit-il. Sur ce site, on peut lire que cette plateforme devrait inclure Guillaume Soro, ancien président de l'Assemblée nationale. Nous reviendrons sur cette interview, une fois l'intégralité diffusée. Elle devrait l'être, aujourd'hui. ■

E. ABOUA

Ute Scholz, Vice-présidente 2018-2020 du Zonta International " Nous voulons l'indépendance financière de la femme "

La responsable en second de l'organisation a participé à une conférence sur les violences faites aux petites filles à Abidjan.



(PH: HONORE BOSSON)

Vous avez participé à la 24^e conférence du Zonta international du district 18, sur le thème : « Agissons pour mettre fin aux violences faites aux petites filles ». Comment appréciez-vous cette rencontre ?

Ce thème est très intéressant et important pour le Zonta international cette année. Nous avons des projets dans différents pays du monde, concernant la lutte contre le mariage des enfants. Nous sommes heureux qu'il ait été pris en compte par cette conférence.

Il y a eu différents ateliers durant cette rencontre. Que peut-on retenir ?

Les ateliers ont abordé trois thèmes : la petite fille et le monde du travail, les grossesses en milieu scolaire, l'élimination du mariage précoce et forcé de la petite fille. J'étais dans l'atelier consacré au mariage précoce. Avant l'atelier, des spécialistes sont intervenus sur le thème, ensuite des membres du Zonta, c'était très intéressant. Nous avons ébauché des pistes de solution pour voir comment mettre fin au mariage précoce.

Pensez-vous qu'il est possible de mettre fin au mariage précoce en Afrique ?

Pas seulement en Afrique, ce phénomène est présent dans tous les pays du monde. Il est possible de l'éradiquer, mais cela va prendre du temps. Nous avons besoin de l'implication de tous. Des femmes, des hommes, des gouvernants. Nous avons besoin de personnes de bonne volonté des pays du monde, ainsi que des chefs traditionnels et religieux, la presse et les leaders d'opinion pour dire que cette

pratique est une violence faite aux jeunes filles. Très souvent, ces jeunes filles mariées sont déscolarisées ; elles sont trop jeunes et leur organisme n'est pas prêt à concevoir des bébés. Ce combat est mené pour les protéger et les aider à

avoir accès à l'école et leur permettre de contribuer au développement de la société.

Quels sont les moyens que vous utilisez en Europe pour mettre fin à ce phénomène ?

La première chose à faire, c'est l'information des mères et des filles. Il faut ensuite éduquer les familles. Il faut également faire de la sensibilisation dans les écoles et toucher les jeunes filles pour leur dire que cette pratique est nocive à leur éducation. Nous avons un âge indicatif pour le mariage, c'est 18 ans.

Que pouvez-vous apporter aux clubs d'Afrique et particulièrement à celui de la Côte d'Ivoire pour mener ce combat.

Nous ne pouvons rien apporter à l'Afrique, nous pensons que le continent peut analyser la situation au plan local afin de trouver des chemins pour bâtir son avenir. C'est ce que le district 18 a fait durant l'atelier, pour trouver les moyens de mettre fin aux mariages précoces.

Y a-t-il déjà eu chez vous des cas de violences sur les petites filles ?

Les filles se confient souvent à des personnes âgées, des personnes qu'elles respectent. Ces personnes peuvent, avec l'accord des parents, parler avec leurs enfants, et prendre des dispositions pour leur pro-

tection. Il y a des personnes qui vont en vacances avec les jeunes filles, et à leur retour elles sont mariées. Mais ces personnes sont dans l'illégalité parce que l'âge minimum pour

le mariage c'est 18 ans.

Vous arrivez pour la première fois en Côte d'Ivoire. Comment appréciez-vous les femmes qui mènent la

lutte contre les violences faites aux petites filles ?
C'est un challenge pour les femmes. Le Zonta veut que la femme mène une vie de liberté et d'indépendance finan-

cière. La femme a de nombreuses batailles à mener pour atteindre cet objectif ■

INTERVIEW RÉALISÉE PAR
MARIE-ADELE DJIDJÉ



1, rue des Carrossiers - 04 B.P. 27 Abidjan 04 - RCI - Tél. 21 21 07 07 - Fax : 21 21 07 00 - Télex 43330

COMPTES ANNUELS RESUMES DE ALIOS FINANCE CÔTE D'IVOIRE (1)

BILANS RESUMES ET COMPARÉS AU 31 DECEMBRE (en millions de F CFA)				Annexe 1	
ACTIF		MONTANT NET		PASSIF	
POSTE	LIBELLE	2 018	2017 (2)	POSTE	LIBELLE
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	120	2 009	1	BANQUES CENTRALES, CCP
2	EFFECTS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-	2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES
3	CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	1 834	3 467	3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE
4	CRÉANCES SUR LA CLIENTELE	48 384	51 769	4	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	-	-	5	AUTRES PASSIFS
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-	6	COMPTES DE REGULARISATION
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	-	-	7	PROVISIONS
8	AUTRES ACTIFS	4 505	6 613	8	EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS
9	COMPTES DE REGULARISATION	3 180	1 293	9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME	1 099	1 099	10	CAPITAL SOUSCRIT
11	PARTS DANS LE ENTREPRISES LIÉES	-	-	11	PRIMES LIÉES AU CAPITAL
12	PRETS SUBORDONNÉS	-	-	12	RESERVES
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50	154	13	ECARTS DE REVALUATION
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 689	5 340	14	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES
				15	REPORT A NOUVEAU (n-1)
				16	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (n-1)
TOTAL ACTIF		62 861	71 744	TOTAL PASSIF	
ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARÉS AU 31 DECEMBRE (en millions de F CFA)				Annexe 2	
ENGAGEMENTS DONNÉS		MONTANT NET		ENGAGEMENTS RECUS	
POSTE	LIBELLE	2 018	2 017	POSTE	LIBELLE
1	Engagements de financement donnés	3 278	1 562	1	Engagements de garantie reçus
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		3 278	1 562	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	
COMPTES DE RESULTATS RESUMES ET COMPARÉS (en millions de F CFA) Annexe 3					
POSTE	LIBELLE	2 018	2 017		
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILÉS	7 080	7 255		
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILÉS	3 254	3 158		
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-		
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	1 303	478		
5	COMMISSIONS (CHARGES)	172	293		
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	-	-		
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT	-	-		
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	-	2		
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	68	17		
10	PRODUIT NET BANCAIRE	4 889	4 267		
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-		
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 140	3 890		
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	241	177		
14	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	408	200		
15	COUT DU RISQUE	259	3 056		
16	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	148	2 850		
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-	36		
18	RÉSULTAT AVANT IMPOT	148	2 882		
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	82	110		
20	RÉSULTAT NET	67	2 932		

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Le résultat 2018 a été entièrement affecté en Report à nouveau

(1) : Ces comptes arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 avril 2019 et vérifiés par les commissaires aux comptes seront soumis ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 24 Juin 2019

(2) : Les comptes de 2017 sont retravaillés conformément au Plan Comptable Bancaire Révisé

SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE - SAFCA
Société Anonyme au Capital de 3 247 900 000 F CFA
Siège Social Abidjan - R.C. CI-ABJ-1962-B-1962-Etablissement Financier A 0001 W
N° Contribuable 0100377 Y

DOUAGBO (OUMÉ)

US Alumni Côte d'Ivoire lance les travaux de construction d'un préau pour les femmes

L'association US alumni Côte d'Ivoire (Usa-Ci), organisation regroupant les bénéficiaires ivoiriens des programmes d'échanges américains, a lancé les travaux de construction d'un préau pour les femmes du village de Douagbo, dans le département d'Oumé (centre-ouest) le samedi 27 juillet 2019. Cette action entre dans le cadre d'un projet dénommé «*Quand j'y étais : follow up*» conduit par Kadhy Bomou, une fille du village et financé par le département d'Etat américain via son ambassade en Côte d'Ivoire. Pour l'occasion, les forces vives dudit village, avec à leur tête le chef Jérôme Gagné, se sont mobilisées pour matérialiser le slogan «*Douagbo Soton*» qui signifie en gban, la langue locale «*Douagbo, lève-toi !*».

Ce préau qui sera inauguré à la fin du mois d'août 2019 permettra de déployer d'autres actions contenues dans le projet dont le programme d'al-



Dans un mois, un préau sortira de terre pour les femmes de Douagbo (P. DR)

phabétisation destiné aux femmes. Cette activité, selon les porteurs du projet, veut aider à donner à ces femmes les moyens de leur autonomisation. A en croire les membres de Usa-Ci, les femmes du village pourront se retrouver sous ce préau pour plancher sur des enjeux qui leur sont propres notamment ceux liés à la création d'activités génératrices de revenus.

A côté de la construction de cet espace et de ce programme d'alphabétisation, US

alumni Côte d'Ivoire a également mobilisé ce village d'environ 1000 âmes pour un plantant d'arbres. Au total, 150 arbres ont été plantés sur l'artère principale avec pour objectif l'éveil de conscience sur la préservation de l'environnement et du cadre de vie dans le village. Ainsi, aux coups de pioche et de houe ont succédé le plantant des boutures d'arbres et les premiers coups d'arrosage. Pour rappel, le projet «*Quand j'y étais : follow up*», fait suite

à un autre dénommé «*Quand j'y étais*». Il a pour objectif de permettre aux bénéficiaires des programmes d'échanges américains de partager l'expérience de leur séjour aux Etats-Unis par l'initiation d'ac-

tions communautaires. La phase du suivi ou du «*Follow up*» permet d'améliorer voire intensifier les actions réalisées en amont.

Source : USA-CI

AFFAIRE "UN GAMIN LIVRE SA MÈRE EN SORCELLERIE"

Des fétiches déterrés au domicile familial

Le jeune mangeur d'âmes révèle la provenance de son pouvoir mystique

Dans une de nos récentes parutions, nous évoquons l'histoire d'un gamin de 14 ans, Tokpa Louis Vertaine qui, pour devenir le roi d'une confrérie de sorciers a décidé de livrer sa génitrice Klé Saho Hélène. Après le village de Goulé, dans la sous-préfecture de Logoualé où l'adolescent avait été démasqué par le voyant guérisseur Oulal Gueu Alfred, il était question de se rendre dans la sous-préfecture de Gbangbé-goulé-Yati département de Man-

ou réside la famille de Tokpa Louis Vertaine afin d'anéantir le pouvoir mystique du jeune sorcier. Ce qui a été fait les vendredi 26 et samedi 27 juillet 2019 par le voyant guérisseur et son équipe composée de 5 personnes. Durant ces deux jours, ils ont procédé au déterrement des fétiches qui ont conduit le gamin à sacrifier sa mère mystiquement. Il s'agit d'un canari de nuit enterré sous le lit, dans la chambre des enfants. Le mystique objet a été placé dans un sceau. Deux autres objets appartenant au gamin de 14 ans ont aussi été pris par le voyant guérisseur et son équipe. A savoir une flûte entourée d'une peau de serpent et d'un habit sacré de sorcier dans lequel se trouvaient des ossements de personnes déjà tuées en sorcellerie. Sur ces objets, on pouvait remarquer les cornes de bœuf, un cadenas, des mèches, ainsi que des tissus mystiques. Démasqué, le jeune Tokpa Louis Vertaine passera aux aveux. Il révélera que ses objets mystiques lui ont été offerts par des membres de sa famille maternelle, dans le village de Goulé. Il a ensuite expliqué le rôle de chacun des fétiches dont les odeurs sont nauséabondes. Dans le canari, se trouvait l'âme de sa mère. Selon lui, ses parents maternels et lui l'avaient frappé au visage en sorcellerie, lui donnant une tumeur qui avait

fini par déformer sa figure. Sur ce canari, se trouvait un cadenas dont il était le seul à détenir la clé. Dans ce cadenas, il avait enterré la chance de son grand frère en licence à l'université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody. «*Si je réussissais à tuer ma génitrice, je devenais automatiquement le roi de notre confrérie. Après quoi, il fallait aussi poser d'autres actes ignobles. C'est pourquoi j'ai bloqué la chance de mes frères et sœurs. Pour mon grand frère Tokpa Ro-*

maric, il ira jusqu'au Doctorat mais il ne trouvera jamais du boulot. Notre Benjamin, Tokpa Demas est sur la liste pour me permettre de rembourser une dette de chair humaine que j'ai contractée. Je suis aussi à la base du malheur de mes sœurs qui ne trouvent pas de mari», a confessé Vertaine Tokpa Louis. Le jeune garçon n'a pas caché sa joie d'être enfin délivré désormais de l'emprise des sorciers par le voyant guérisseur et ses hommes.

Notons qu'un drame a été évité de justesse au cours de cette cérémonie de désenvoûtement. C'est que le jeune sorcier a dénoncé l'un de ses frères, en la personne de Tokpa Jean Louis comme étant, non seulement, son complice dans la sorcellerie mais aussi le gardien de ses fétiches. Ce que l'accusé n'a pas apprécié. Il s'est alors saisi d'une machette pour tenter de tuer son père et des invités. Des personnes sont intervenues pour lui arracher l'arme blanche. Tokpa Jean Louis s'est alors emparé d'une bouteille dans l'intention de poignarder son père. Ce qui a provoqué une débâcle au sein des populations de Gbangbé-goulé-Yati. Quelques jeunes gens vigoureux ont pu le maîtriser pour le conduire vers les autorités compétentes.

Achille KPAN, correspondant

ENRÔLEMENT À LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

Ce que gagnent les fonctionnaires et agents de l'Etat

Bamba Karim, directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie (Ips-Cnam), structure chargée de la mise en œuvre de la Couverture maladie universelle (Cmu), a annoncé hier jeudi 1er août 2019, de bonnes nouvelles pour les fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire. C'était à l'occasion de la cérémonie de lancement de l'enrôlement des bénéficiaires des prestations de la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (Mugef-Ci). Bamba Karim a en effet informé qu'en plus des prestations habituelles dont bénéficient les adhérents de la Mugef-Ci et leurs ayants-droits, la Cmu leur permettra, à partir du 1er octobre 2019, de bénéficier d'autres presta-

tions. Il s'agit des consultations effectuées par les médecins, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers et les sages-femmes; des examens de laboratoire; des actes de chirurgie; des soins bucco-dentaires et des hospitalisations. «*Ces prestations supplémentaires leur seront dues sans qu'aucune cotisation additionnelle ne soit prélevée*», a-t-il rassuré.

Avant lui, Kouamé Mesmin Komôé, Pca de la Mugef-Ci a souligné que les cotisations pour la mise en œuvre de la Cmu sont effectives depuis le mois de juillet 2019. Il a surtout tenu à rassurer les fonctionnaires et agents de l'Etat. «*Du fait du mécanisme de prise en charge du délai de carence, ainsi que du paiement des 50% de nos co-*

tisations par l'Etat, le fonctionnaire ne sentira pas sur son salaire, une quelconque variation liée à la Cmu. C'est sa même cotisation de la Mugef-Ci habituelle, augmentée de la charge que l'Etat nous apporte, que l'Etat prend en compte, qui va permettre la mise en œuvre de la Cmu», a-t-il expliqué. Il a fait savoir qu'à partir du 1er octobre 2019, pour avoir accès de façon effective à la Cmu, les fonctionnaires et agents de l'Etat devront être en possession des différents documents de prestation. C'est pourquoi, il a lancé un appel aux fonctionnaires retardataires à se faire enrôler, pour avoir les documents de prestations qui leur permettront d'être pris en charge par la Cmu.

Franck SOUHONE

TRAITES DES ÊTRES HUMAINS Les Nations unies s'engagent à traduire les trafiquants en justice



Les acteurs de la lutte contre la traite des personnes conjuguent leurs forces pour lutter contre ce phénomène (P.H. DII)

La Journée internationale de la traite des personnes a été célébrée le mardi 30 juillet 2019, autour du thème : « *Traite des êtres humains, appelez votre gouvernement à agir* ». Le gouvernement, à travers le ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la

Lutte contre la pauvreté, a organisé dans ce cadre, une cérémonie à la mairie de Yopougon pour dénoncer les méfaits de cette pratique inhumaine.

Yao Seny Roger, le représentant de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc), à cette manifestation, au nom d'Antonio Guterres, Secrétaire général

des Nations unies, a fait savoir que l'organisation internationale est déterminée à traduire devant les juridictions pénales les trafiquants d'êtres humains. « *Les enfants et les jeunes, les migrants et les réfugiés sont les cibles parfaites [...] Nous parlons ici d'exploitation sexuelle odieuse, de la prostitution contrainte, le mariage forcé et l'esclavage sexuel. Nous parlons ici du commerce effroyable des organes humains* », a-t-il dit. Poursuivant, il a précisé que : « *la traite des êtres humains est multiforme et ignore les frontières. Trop souvent, les trafiquants agissent en toute impunité et les crimes sont loin de recevoir*

l'attention requise », a-t-il regretté. Avant de soutenir que cela ne peut plus durer. L'Onu est déterminée à prendre des dispositions pour que les trafiquants soient traduits en justice, tout en s'engageant à protéger et à soutenir les victimes. Kouamé N'Gouessan, chef de cabinet de Mariatou

Landry BEUGRE (stg)

ASSAINISSEMENT DU CADRE DE VIE L'ambassadeur d'Allemagne fait un don de matériels à Blockhauss

L'Union des jeunes de Blockhauss soucieuse de l'assainissement du cadre de vie, a initié une opération coup de balais dans le dit village Atchan situé dans la commune de Cocody. Le lancement de cette opération s'est déroulé le jeudi 18 juillet 2019, à la chefferie de Blockhauss en présence de l'ambassadeur d'Allemagne en Côte d'Ivoire, Michael Grau. Dans le cadre de cette opération, le diplomate Allemand, Michael Grau a fait un important don de matériels à l'Union

des jeunes de Blockhauss. Ce sont, entre autres des poubelles, des balais, des pelles, des kits d'hygiène. Selon Michael Grau, ce don de l'Ambassade vise à encourager l'initiative des jeunes dans l'assainissement du cadre de vie. Il a souhaité cette valeur soit préservée pour le mieux-être des populations. Le représentant de la société Ecoti sa, Issam Ghenimi a, pour sa part, rassuré les jeunes de Blockhauss du soutien et de la participation de sa société au succès de cette activi-

été.

Il faut aussi noter que, l'ambassade d'Allemagne finance chaque année des microprojets visant entre autres, à l'amélioration des conditions de vie et à lutter contre la pauvreté, surtout en milieu rural, ainsi qu'à la promotion des droits de l'Homme. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du développement économique social de la Côte d'Ivoire.

Mariette KRAMOH (stg)
avec sercom

SINFRA / DÉLIMITATION DES TERRITOIRES VILLAGEOIS L'Afor exhorte les populations à s'impliquer

Une mission de sensibilisation et d'information sur la délimitation des territoires villageois envoyée par l'Agence foncière rurale (Afor) était à Sinfra, vendredi 26 juillet 2019, pour rencontrer les populations. La rencontre était placée sous la présidence du préfet du département, Lancina Fofana et a enregistré la participation de tous les acteurs concernés par la question du foncier rural dans le département. Les populations de Sinfra, principalement les présidents et secrétaires des comités villageois de gestion foncière rurale, ont été exhortées à s'approprier l'opération de délimitation des territoires villageois, afin d'assurer la réussite de ce projet dans la localité. Le directeur de la communication, de l'information, de la formation et de la sensibilisation de l'Afor, Coulibaly Nahoua Amadou, représentant le directeur général de l'agence, Bamba Cheick Daniel, a dit être venu faire l'état des lieux et identifier les blocages au processus de délimitation et de sécurisation des territoires villageois afin d'essayer de lui donner « *un coup d'accélérateur* ». « *Cette mission, est la dernière chance parce que la fin du programme est fixée au 30 septembre 2019* », a-t-il fait remarquer. Selon lui, la question du foncier rural est inscrite au rang des priorités de la politique de développement rural de l'Etat ivoirien vu qu'elle est la principale cause de la fragilisation de la cohésion sociale.

Le préfet du département de Sinfra, Lancina Fofana, a souligné que la forte croissance démographique exerce une forte pression sur le domaine foncier et que les crises politiques et sociales successives ont aggravé les problèmes fonciers donnant naissance à des conflits entre autochtones, allogènes et allochtones.

Guillaume KOUAME, correspondant Régional

TOUMODI / DÉLIMITATION DES TERRAINS VILLAGEOIS L'Agence foncière rurale sensibilise les chefs de village

Les chefs de village et les présidents des comités de gestion foncière ont été sensibilisés sur le programme d'appui aux acteurs par l'Agence foncière rurale (Afor). C'était le mercredi 31 juillet 2019 à la salle des mariages de la mairie de Toumodi. L'état des lieux, les difficultés liées à la délimitation des villages et les solutions ont constitué les points saillants de l'ordre du jour de cette séance de travail. Concernant l'état des lieux, ce sont 38 villages sur les 76 que compte le département de Toumodi qui ont été délimités. Les 37 autres sont encore bloqués du fait des conflits fonciers récurrents. Le directeur de l'information, de la formation et de la sensibilisation de l'Afor, Coulibaly Nahoua a fait savoir que le projet qui a commencé en 2017 prend fin le 30 septembre 2019. Sur les 8.576 villages que compte la Côte d'Ivoire, 2.250 restent à être délimités pour la première phase du projet. Malheureusement à deux mois de la fin du projet seulement 809 arrêtés ont été signés. C'est pourquoi les villageois ont été interpellés à l'effet de sauver le projet. « *Il y a urgence. Aidez l'Etat à vous aider. La Côte d'Ivoire ne doit pas perdre cet important projet. Là où il y a encore des difficultés, allez au consensus. Il faut éviter les querelles inutiles et compromettantes pour le projet. Ne laissez pas à vos enfants, la guerre comme héritage parce que le foncier est à la base des différentes crises que notre pays a connues* », a-t-il sensibilisé.

Gnande TIA, correspondant régional